

# Manuel - Utilisateurs UNIREG

# Utilisation d'UNI REG "Gestion des Contribuables" Mise à jour - Adresses

**Unireg** 



# Manuel d'aide utilisateur - UNIREG

## Informations sur le document

Projet	UNIREG
Titre	Mise à jour adresses
Date	09.08.2010
Version	version 1.05
Auteur	zciaoc
État	Validé
Fichier	maj-adresse.doc

# Historique des révisions

Date	Version	Description	Auteur
Février 2009	0.01	Création du document	zciaoc
Début Mai 2009	0.01	Ajout d'informations et validation du document	zaiptf
Mai 2009	0.01	Validation prise en compte	zciaoc
Août 2009	0.02	Renumérotation des chapitres	zciaoc
Juillet 2010	0.03	Mise à jour suite cas Jira 1778 et 1813	zciaoc



# Table des matières

4.9	METT	RE A JOUR OU CORRECTION D'UN TIERS EXISTANT	.3
		ise à jour des données de l'onglet "Adresse"	
		Ajout d'adresse	
		Changement d'adresse civile à l'étranger ou hors canton	
	4.9.2.3	Changement d'adresse fiscale à l'étranger ou hors canton	. 6
	4924	Suppression d'adresse	7

# 4.9 Mettre à jour ou correction d'un tiers existant

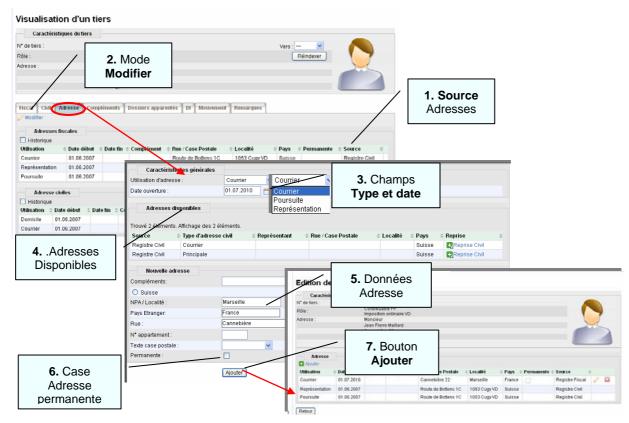
Les modifications manuelles d'un tiers sont possibles lors de l'affichage du tiers, par le lien "Modifier" au niveau de chacun des onglets. Il est cependant important de rappeler que seules les caractéristiques qui ne sont pas issues du contrôle des habitants, ou de l'identité de l'entreprise dans le registre des personnes morales, sont modifiables pour tous les tiers, soit : les fors fiscaux, les adresses, les informations relatives au contact (numéro de téléphone, etc.), les coordonnées financières, les rapports entre tiers.



#### 4.9.2 Mise à jour des données de l'onglet "Adresse"

Concernant l'adresse, il n'est pas possible de changer l'adresse de domicile (résidence) du contrôle des habitants. Il est cependant permis d'en introduire une nouvelle au niveau du registre fiscal ou de choisir une autre adresse parmi les adresses possibles (adresse de courrier des membres du couple ou du partenariat, adresse du représentant légal ou conventionnel).

#### 4.9.2.1 Ajout d'adresse



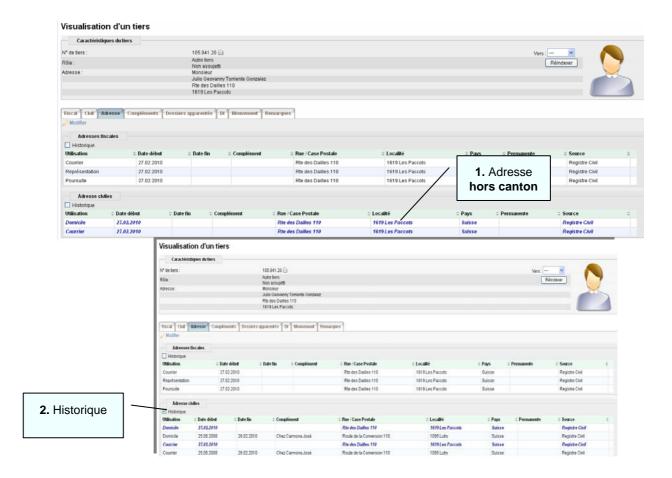
- 1. La colonne "Source" indique la provenance des adresses. Pour la majorité des cas, cette adresse contenue dans l'application fiscale, provient de la résidence principale de l'individu. Elle résulte du registre civil et est mise à jour automatiquement par le contrôle des habitants lors d'envoi d'évènements (ex: déménagement).
- 2. Par les liens "Modifier" puis "Ajouter", il est possible de faire des modifications manuelles sur les adresses fiscales. Une nouvelle page est générée.
  - La reprise d'adresses disponibles n'est possible que pour les tiers célibataires. Pour les Tiers couple, le bloc "Nouvelle Adresse" sera uniquement disponible afin de pouvoir créer une nouvelle adresse.
- **3.** Les champs mis à disposition servent à définir le type d'adresse par la sélection dans la liste des valeurs (courrier, poursuite ou représentation) et à saisir la date d'ouverture.
- **4.** Les informations de cette zone peuvent être reprises pour définir un autre type d'adresse, sauf pour les adresses des tiers en ménage commun.
- 5. Les données saisies sont celles de l'adresse fiscale qui peuvent être dans certaines situations, différentes de celles du registre civil. (ex: adresse de mandataires, etc.).
- **6.** La coche de la case **"Permanente"** rend définitive l'adresse fiscale. Dès lors, celle-ci ne sera pas mise à jour lors de changement d'adresse au niveau du registre civil.
- 7. Le bouton "Ajouter" permet de valider les données saisies et le bouton "Retour" de revenir sur l'onglet Adresse. Le bouton "Annuler" invalide les données saisies et fait un retour sur la page précédente.



#### 4.9.2.2 Changement d'adresse civile à l'étranger ou hors canton



Les adresses civiles sont uniquement mises à jour suite aux envois des évènements provenant des contrôles des habitants.

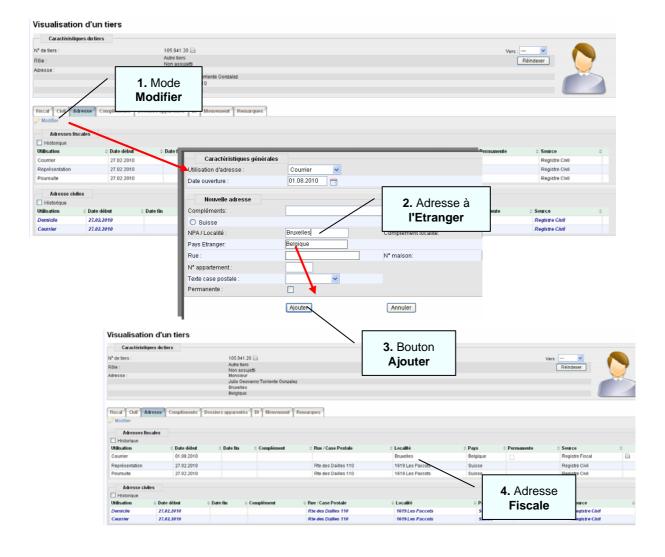


- 1. Lors de départ dans un **autre canton ou à l'étranger**, l'adresse civile non vaudoise est mise en évidence pour rendre l'utilisateur attentif au fait que cette adresse n'est peut-être plus à jour.
  - Cette adresse, d'un autre canton ou à l'étranger, n'est pas masquée. Elle est affichée en permanence afin d'attirer l'attention des utilisateurs.
- **2.** L'activation de la case **"Historique"** permet de visualiser toutes les adresses civiles du tiers affiché.
  - 1

Par défaut les anciennes adresses civiles localisées dans le canton de Vaud sont masquées. Une fois affichées, elles apparaissent sous le format habituel.



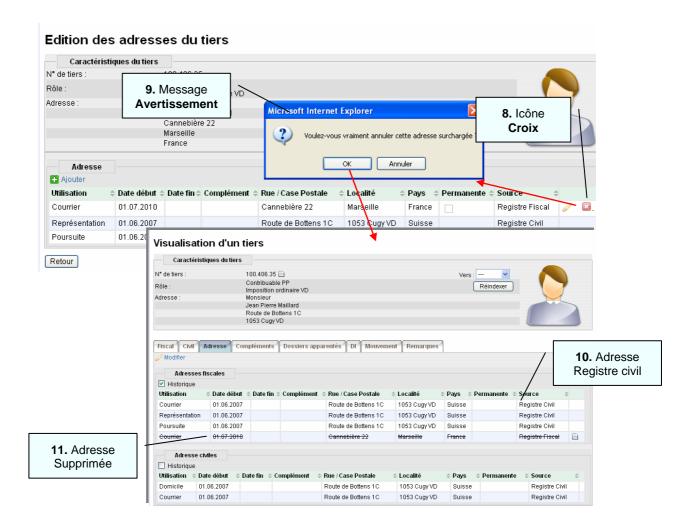
### 4.9.2.3 Changement d'adresse fiscale à l'étranger ou hors canton



- 1. Par les liens "Modifier" puis "Ajouter", il est possible de faire des modifications manuelles sur les adresses fiscales. Une nouvelle page est générée.
- **2.** Les champs mis à disposition servent à définir le type d'adresse par la sélection dans la liste des valeurs (courrier, poursuite ou représentation) et à saisir la date d'ouverture.
  - Les données saisies sont celles de l'adresse fiscale qui peuvent être dans certaines situations, différentes de celles du registre civil. (ex: adresse de mandataires, etc.).
- 3. Le bouton "Ajouter" permet de valider les données saisies, puis le bouton "Retour" de revenir sur l'onglet Adresse. Le bouton "Annuler" invalide les données saisies et fait un retour sur la page précédente.
- **4.** La nouvelle **adresse fiscale à l'étranger** est enregistrée et affichée dans le format habituel contrairement à l'adresse civile (voir ch. 4.9.2.2).



#### 4.9.2.4 Suppression d'adresse



- 3. De part le changement de situation d'un tiers, l'adresse fiscale introduite, peut devenir obsolète. L'icône 2 permet dès lors la suppression de l'adresse sélectionnée, spécifique au registre fiscal.
- 4. Un message d'avertissement est émit afin de pouvoir ou non confirmer la suppression définitive de l'adresse par le bouton "OK". Le bouton "Annuler" permet de revenir sans modification à la page précédente.
- 5. Suite au clic sur le bouton "OK", l'adresse fiscale a été supprimée. L'adresse du registre civil est reprise par défaut et fait à nouveau foi en reprenant la date initiale de début de cette adresse.
- 6. Une fois supprimée, l'adresse fiscale est conservée sous forme "barrée". Elle n'est visible que lors de l'activation de l'historique et se présente en fin de liste.